

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Résidence Giffre & Clesson – Dahu Compagnie

Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») s'appliquent à toutes les réservations effectuées au sein de la résidence locative Giffre & Clesson – Dahu Compagnie (« G&C »), quel que soit le canal de vente utilisé.

ARTICLE 1 / RÉSERVATION

1.1. Accusé de réception : la réservation n'est valable qu'après confirmation écrite de G&C, émise après encaissement (ou prélèvement par vente à distance) d'un acompte de 25 % du montant TTC de la prestation logement (hors extras et taxe de séjour). Cette confirmation rend la réservation ferme et définitive, sous réserve de la faculté d'annulation prévue à l'article 5. Pour une réservation en ligne sur www.dahu1951.com, l'accusé de réception par courriel récapitule l'offre de contrat, les services réservés, les prix, les conditions de vente du tarif sélectionné et l'adresse de l'établissement auprès duquel le client peut présenter ses réclamations.

1.2. Réservation multiple : en cas de réservation multiple, un contrat groupe spécifique pourra être conclu, qui prévaudra en cas de contradiction sur les présentes CGV. Est considérée comme multiple une réservation portant sur 4 logements et plus, OU sur l'hébergement de 15 personnes et plus, réalisée par une même personne morale ou physique.

ARTICLE 2 / TARIFS

2.1. G&C applique des tarifs dégressifs à compter de la 2^e nuit, pour toute réservation de 2 nuits ou plus, sur tous les logements et toutes les périodes. Les réservations sont payables dans la monnaie locale, sauf dispositions particulières. Les prix sont variables selon différents critères (date de réservation, date et durée de séjour, typologie du logement, prestations annexes). Ils s'entendent par logement et par nuit, quel que soit le nombre d'occupants (dans la limite du maximum autorisé), et incluent taxes et charges (eau, électricité, chauffage). Certaines taxes additionnelles (taxe de séjour) pourront être réclamées au solde.

2.2. Ménage : les prestations s'entendent sans ménage quotidien ni final. Le ménage de fin de séjour est à la charge du client (sauf option ménage souscrite). La non-exécution, totale ou partielle, du ménage sera facturée sur la base d'un taux horaire de 45,00 € TTC ; la caution (article 3) pourra y être affectée.

2.3. Sauf incluses dans le tarif ou sélectionnées à la réservation, les prestations annexes (location de draps, accueil animal, option ménage, etc.) sont optionnelles et facturées en supplément.

2.4. Les tarifs ne sont cumulables avec aucune autre offre promotionnelle. G&C pourra les modifier en cas d'évolution législative ou réglementaire (par ex. modification du taux de TVA, nouvelle taxe), automatiquement répercutée à la date de facturation.

Les prix « À PARTIR DE » ne valent que pour les dates et conditions indiquées.

ARTICLE 3 / GARANTIES ET CAUTION

3.1. Toute réservation doit être garantie par un numéro de carte bancaire valide à la date du séjour ; une confirmation pourra être demandée au check-in.

3.2. Caution : un dépôt de garantie de 150,00 € à 325,00 € selon la typologie (Std 2/3 : 150 € – Apt 4 : 175 € – Apt 4/6p : 225 € – Apt 6/8p : 275 € – Apt 8/9p : 300 € – Apt 8/10p : 325 €) sera demandé à l'arrivée par empreinte de carte bancaire ou tout autre moyen accepté. Non encaissée, elle est restituée (ou l'empreinte libérée) au plus tard sous 7 jours après le départ, déduction faite des sommes dues au titre des articles 2.2, 3.3 et 11.

3.3. La garantie et/ou la caution pourront être utilisées en cas de non-règlement des sommes dues (hébergement, prestations annexes), non réalisation du ménage de fin de séjour ou de dégâts dans les logements ou parties communes. En cas de détériorations, G&C en informera le client et lui communiquera le devis ou la facture ; le client disposera d'un délai raisonnable pour formuler ses observations avant tout débit, à hauteur des frais réellement engagés et justifiés.

ARTICLE 4 / PAIEMENT DE LA RÉSERVATION

4.1. L'acompte de 25 % du montant TTC de la prestation logement (hors extras et taxe de séjour) peut être réglé par chèque ou chèque ANCV (voie postale), virement ou carte bancaire (vente à distance Mastercard, Visa). Pour une réservation en ligne, il est prélevé via la plateforme de paiement sécurisé.

4.2. Le solde (acompte déduit) doit être versé dans les 48 h suivant l'arrivée ; toute consommation postérieure fera l'objet d'une facturation supplémentaire. Règlement par espèces (dans les plafonds légaux), carte bancaire (Mastercard, Visa), chèque ou chèques-vacances. Le séjour peut aussi être réglé par avance (chèque/chèques-vacances par voie postale, virement ou carte bancaire).

ARTICLE 5 / ANNULATION ET MODIFICATION DE LA RÉSERVATION

5.1. Les sommes versées constituent un acompte, et non des arrhes au sens de l'article 1590 du Code civil. Le client bénéficie d'une faculté d'annulation sans frais jusqu'à 30 jours avant l'arrivée (article 5.2). Passé ce délai, la réservation est ferme et définitive et ne peut faire l'objet d'un dédit unilatéral ; les indemnités de l'article 5.2 s'appliquent à titre de clause pénale.

5.2. Annulation par le client : sans frais jusqu'à 30 jours avant l'arrivée ; un barème progressif s'applique

ensuite, selon la date d'annulation par rapport à la date d'arrivée prévue :

- Jusqu'à 30 jours avant l'arrivée : sans frais ; acompte intégralement remboursé ou, sur demande, converti en bon à valoir ;
- De 30 à 21 jours avant : 25 % du montant total du séjour (soit le montant de l'acompte) ;
- De 20 à 8 jours avant : 50 % du montant total du séjour ;
- De 7 à 2 jours avant (jusqu'à 48 h) : 75 % du montant total du séjour ;
- À moins de 48 h avant l'arrivée, ou en cas de non-présentation (no-show) : 100 % du montant total du séjour.

Lorsque l'indemnité excède l'acompte versé, le complément sera facturé et pourra être prélevé via la garantie bancaire (article 3). En lieu et place d'un remboursement, ou pour reporter les sommes versées, G&C pourra proposer un bon à valoir valable 18 mois à compter de son émission, non remboursable et utilisable sous réserve de disponibilité.

5.3. Annulation par G&C : hors force majeure et hors proposition de relogement équivalent (article 15), G&C remboursera l'intégralité des sommes versées. Si l'annulation intervient à moins de 30 jours de l'arrivée, G&C versera en outre une indemnité équivalente à celle qui aurait été mise à la charge du client à la même date, selon le barème de l'article 5.2.

5.4. Annulation partielle et modification : toute modification de date, de durée ou de typologie de la réservation confirmée constitue une annulation partielle. Si elle porte sur la durée, un changement de tarif peut intervenir (tarifs dégressifs). En cas de durée réduite, aucun changement de tarif n'est concédé et l'indemnité de l'article 5.2 s'applique à la fraction annulée. En cas de durée allongée, la confirmation est soumise à l'acceptation de G&C et le nouveau tarif s'applique aux nuits supplémentaires à compter de l'annonce de la prolongation.

5.5. Notification : toute annulation (totale ou partielle) doit être notifiée par courriel ou via le système de réservation lorsqu'elle a été effectuée directement auprès de G&C ; auprès du prestataire concerné si elle a été effectuée via un revendeur.

5.6. Absence de droit de rétractation : conformément à l'article L221-28 12° du Code de la consommation, les prestations d'hébergement fournies à une date déterminée ne sont pas soumises au droit de rétractation de 14 jours. Seules les conditions d'annulation du présent article (ou de l'article 6) s'appliquent.

ARTICLE 6 / SÉJOURS ET OFFRES NON ÉCHANGEABLES, NON REMBOURSABLES, NON MODIFIABLES, NON ANNULABLES

Pour les offres estampillées « NON ÉCHANGEABLES, NON REMBOURSABLES », les

conditions suivantes annulent et remplacent celles de l'article 5 :

- Prépaiement intégral : versement de 100 % du prix total du séjour à la réservation, à défaut de quoi la réservation n'est pas garantie ;
- Caractère ferme : compte tenu du tarif préférentiel consenti, les séjours réservés ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni modifiables ; aucune demande de modification ou d'annulation ne sera prise en compte.

ARTICLE 7 / ARRIVÉE ET DÉPART

La remise des clefs s'effectue à la Résidence de Tourisme La Cour (385 chemin de La Cour – 74340 Samoëns) tous les jours de 16h00 à 20h00. Pour une arrivée hors de ces horaires, merci de prévenir 48 h à l'avance ; une procédure spécifique pourra être mise en place. **Les logements doivent être libérés avant 10h00 le jour du départ.** Ces horaires sont indicatifs et peuvent varier. Une bagagerie (résidence La Cour) est disponible aux horaires d'ouverture de la réception.

ARTICLE 8 / OCCUPATION

Chaque logement est prévu pour un nombre déterminé d'occupants, précisé sur sa fiche descriptive, et ne peut en aucun cas être habité par un nombre supérieur de personnes. Tout enfant de 3 ans et plus est considéré comme une personne à part entière et compté dans la base d'occupation. Aucun lit supplémentaire ne peut être ajouté (hors lits bébé pliants).

ARTICLE 9 / MINEURS

Nos logements ne dépendent pas d'un Centre de Vacances et de Loisirs au sens du décret n° 2002-883 du 3 mai 2002 et ne sont pas adaptés aux séjours, collectifs ou individuels, de mineurs de moins de 18 ans non accompagnés de leurs représentants légaux ; G&C se réserve le droit de refuser l'accès à la résidence et d'annuler immédiatement le séjour.

ARTICLE 10 / DONNÉES PERSONNELLES

Les données recueillies font l'objet d'un traitement dont le responsable est la SARL Giffre & Clesson, aux fins de gestion de la réservation et du séjour (base légale : exécution du contrat) et, sous réserve de consentement ou d'intérêt légitime, d'envoi d'informations sur les produits et services Dahu Compagnie. À défaut des données nécessaires, la réservation ne pourra être enregistrée. Les données sont conservées le temps de la gestion du séjour et de la relation commerciale, puis archivées selon les obligations légales : documents comptables et de facturation 10 ans (article L123-22 du Code de commerce) ; données de prospection commerciale 3 ans maximum à compter du dernier contact (recommandations CNIL). Conformément au RGPD (Règlement (UE) 2016/679) et à la loi Informatique et Libertés, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité, ainsi que du droit de définir des

directives relatives au sort de vos données après votre décès ; ces droits s'exercent à info@dahu1951.com. Vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

ARTICLE 11 / RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'occupant s'engage à conserver en bon état général les biens mis à sa disposition et à déclarer à la réception tout défaut ou dysfonctionnement. Il lui est recommandé de fermer sa porte à clef. Les oublis d'effets personnels lors de la libération des lieux n'engagent pas la responsabilité de G&C, qui se réserve le droit de pénétrer dans les logements pour le ménage, le contrôle de l'état général, l'entretien, les réparations et la sécurité.

Logements non-fumeurs : il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des logements ; tout nettoyage ou traitement rendu nécessaire sera facturé selon l'article 2.2.

Tranquillité et voisinage : l'occupant s'engage à respecter la tranquillité des lieux et du voisinage. En cas de troubles répétés ou graves (nuisances sonores, fêtes, etc.), G&C pourra mettre fin au séjour sans remboursement.

Animaux : sauf exception, admis moyennant 3 €/jour, sous réserve d'en informer G&C à l'avance et de régler le forfait sur place. Pour les chiens catégorisés, une attestation d'aptitude à la détention est exigée.

ARTICLE 12 / RESPONSABILITÉ – RÉGLEMENTATION APPLICABLE

12.1. Les CGV sont régies par la loi française, sans préjudice de la loi applicable selon les règles de droit international privé, tant sur le fond que sur la forme.

12.2. Les photographies et représentations du site et/ou du catalogue ne sont pas contractuelles. Malgré le soin apporté à leur exactitude, des variations peuvent intervenir (changement de mobilier, rénovations) sans ouvrir droit à réclamation.

12.3. Les prestations annexes réalisées par des prestataires externes (ménage, massages-modelages, etc.) ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de G&C.

12.4. Assurance : il est recommandé au client de disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages qu'il pourrait causer pendant son séjour. G&C n'est pas responsable des vols ou dommages subis par les effets personnels du client.

ARTICLE 13 / APRÈS-VENTE ET RÉCLAMATIONS

Notre équipe sur site (Accueil résidence La Cour – 385 chemin de La Cour – 74340 Samoëns) est à

vos disposition pendant le séjour pour traiter vos réclamations et les éventuels dysfonctionnements. Toute réclamation postérieure peut, dans un délai de 2 mois après la fin du séjour, être adressée par lettre recommandée avec avis de réception à SARL Giffre & Clesson – 385 chemin de La Cour – 74340 Samoëns, ou par courriel à info@dahu1951.com. Merci d'y préciser le nom du réservataire, le numéro de réservation, le lieu et les dates du séjour ainsi que le type d'appartement, afin de faciliter le traitement du dossier.

ARTICLE 14 / MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément aux articles L611-1 et suivants du Code de la consommation, après avoir saisi le service après-vente de G&C (article 13) sans obtenir de réponse satisfaisante dans un délai d'un (1) an à compter de sa réclamation écrite, le client consommateur peut recourir gratuitement à un médiateur de la consommation. Il peut également recourir à la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges (RLL) : <https://ec.europa.eu/consumers/odr>.

ARTICLE 15 / DÉLOGEMENT ET FORCE MAJEURE

En cas d'événement exceptionnel, d'impossibilité de mettre le logement réservé à disposition ou de force majeure, G&C pourra proposer un délogement, pour tout ou partie du séjour, dans un logement de catégorie au moins équivalente et pour des prestations de même nature, sous réserve de l'accord préalable du client ; l'éventuel surcoût est à la charge de G&C. La responsabilité de l'une ou l'autre des parties ne saurait être engagée en cas d'inexécution due à un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence des tribunaux français.

ARTICLE 16 / OPPOSABILITÉ DES CGV

La réservation d'un logement à G&C implique l'acceptation des présentes CGV, dans leur version en vigueur au jour de la réservation ; toute modification ultérieure est sans effet sur les réservations déjà confirmées. Les CGV s'appliquent pendant toute la relation commerciale, de la réservation à la fin du séjour. En cas de contradiction avec les conditions particulières d'un tarif (public, non modifiable, non remboursable) ou d'un contrat (Société, Loisir, contrat groupe au sens de l'article 1.2, etc.), ces dernières prévalent.

S.A.R.L. GIFFRE et CLESSON – Appartements meublés

Siège social / Réception : 493 - 385 chemin de La Cour – 74340 Samoëns

Localisation des logements : 432 avenue du Giffre – 74340 Samoëns

+33 (0)4 50 34 92 96 – info@dahu1951.com – www.dahu1951.com

RC 390 012 136 00011 – NAF 5510Z